

Département du LOIRET
Arrondissement d'Orléans
CANTON et COMMUNES de
45600 SULLY SUR LOIRE
Tél. 02 38 36 20 08

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire à la salle Blareau.

Le 16 décembre 2024 à dix-neuf heures trente.

ORDRE DU JOUR

- Décisions du Maire
- Autorisation de liquider, mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget 2025
- Décision modificative n° 4
- Modification de l'affectation du résultat du budget principal
- Mise en place de la fongibilité des crédits en section de fonctionnement et d'investissement
- Création d'une régie pour les salles municipales
- Convention du forfait communal versé à l'école Jeanne d'Arc
- Convention d'objectifs et de financement d'une prestation de service CLAS – année scolaire 2024-2025
- Convention annuelle d'objectifs et de moyens avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture du Centre Val de Loire
- Convention de mise à disposition d'un badge d'accès aux colonnes d'ordures ménagères pour l'évacuation des déchets abandonnés
- Petites Villes de Demain – Renouvellement du financement du poste de la Cheffe de Projet
- Calcul du coût de la main d'œuvre des services techniques municipaux pour 2025
- Révision des tarifs municipaux 2025 – Eaux Industrielles
- Révision des tarifs de la redevance pour l'occupation du domaine public par les terrasses, pour l'année 2025
- Révision des tarifs des services périscolaires pour l'année 2025
- Révision des tarifs de locations de salles pour l'année 2025
- Révision des tarifs de locations de salles aux particuliers pour l'année 2025
- Révision des tarifs pour la location de la Chambre Funéraire et Cimetière pour l'année 2025
- Tarifs des droits de place du marché d'approvisionnement de SULLY-sur-LOIRE pour l'année 2025

- Redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pour l'année 2025
 - Avenant n° 1 au contrat de foretage avec la société EQIOM GRANULATS
 - Projet d'une centrale photovoltaïque au sol sur l'ancien site d'enfouissement communal de l'Aulneau situé au lieu-dit Le Brelan
 - Admission en non-valeur
 - Réfection et mise aux normes accessibilité des trottoirs en centre-ville
 - Réfection et sécurisation de la déviation poids-lourds
 - Motion de soutien aux agriculteurs
- Questions diverses

En mairie, le 10 décembre 2024

 Le Maire,
Jean-Luc RIGLET